

CONVENTION DE PARTENARIAT

Il est convenu entre :

D'une part

L'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

Situé 11, allée Ausone - Domaine Universitaire – 33 607 Pessac Cedex

Représenté par M. Yves Déloye, agissant en tant que Directeur

Ci-après dénommé « Sciences Po Bordeaux »

Et

Le Lycée Pothier

Situé 2 bis, rue Marcel Proust – 45 044 Orléans Cedex 1

Représenté par Mme Pascale GAUTROT-LAMOUREUX, agissant en tant que Proviseure

Ci-après dénommé « le lycée »

D'autre part.

Sciences Po Bordeaux et le lycée étant ci-après désignés individuellement « partie » et collectivement les « parties ».

Vu la convention de partenariat initiale signée entre les parties et portant aménagement des modalités d'admission à Sciences Po Bordeaux ;

Considérant la volonté des parties de faire perdurer ce partenariat ;

PRÉAMBULE

Dans la perspective d'accroître l'ouverture de ses cursus, Sciences Po Bordeaux a décidé de créer un aménagement des modalités d'admission en son sein pour les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) des lycées partenaires.

Ceci étant exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention fixe les principes et règles générales applicables au partenariat entre les parties concernant les modalités d'accès des élèves de CPGE du lycée à Sciences Po Bordeaux.

Article 2 : Modalités d'admission à Sciences Po Bordeaux

Les élèves en 1^{re} année de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) peuvent, par dérogation aux conditions générales d'accès à Sciences Po Bordeaux, se présenter à l'examen d'entrée en 3^e année dès la fin de leur 1^{re} année de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles.



Admission en troisième année du cursus général

recherch

L'entrée en troisième année [Bac +2]

Il est possible d'entrer en cycle de diplôme Sciences Po Bordeaux directement en 3^e année, **sous réserve de justifier d'un niveau Bac+2**, d'être **issu d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)**, ou d'être **titulaire d'un diplôme équivalent à 120 ECTS**.

NIVEAU REQUIS

- Soit être titulaire d'un diplôme français validant au moins 2 années d'études supérieures (Bac+2)
- Soit être titulaire d'un diplôme étranger validant au moins 120 ECTS.
- Soit être inscrit en deuxième année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).
- Soit être inscrit en 1^{ère} année de CPGE, conventionnée avec Sciences Po Bordeaux. Dans cette hypothèse, les candidats lauréats seront autorisés à entrer en 3^e année à la rentrée 2020, à l'issue d'une deuxième année de CPGE effectuée dans un établissement conventionné et dans la limite d'un quart des places disponibles à l'entrée en 3^e année de Sciences Po Bordeaux.

📄 Télécharger la liste des lycées conventionnés (/_resources/Fichiers/03.%2520ADMISSIONS/3A/Lycees_CPGE_conventionnes.pdf?download=true)

- Les lauréats aux épreuves d'entrée devront justifier du niveau requis pour être autorisés à s'inscrire à Sciences Po Bordeaux. Il n'est pas nécessaire d'être déjà en possession des titres exigés pour se présenter aux épreuves d'entrée.
- L'enseignement de deux langues étrangères, dont l'anglais, est obligatoire en cours de scolarité à Sciences Po Bordeaux. On n'y débute pas l'apprentissage d'une « nouvelle » langue. Les deux langues choisies doivent donc avoir été pratiquées, initialement, au lycée.

NB : LES CANDIDATS PEUVENT SE PRÉSENTER PLUSIEURS ANNÉES CONSÉCUTIVES À CET EXAMEN.

ÉPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTRÉE

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- Sur une journée et demie.
- Les épreuves auront lieu à Sciences Po Bordeaux. *Accueil et renseignements dans l'atrium de Sciences Po Bordeaux.*
- Les épreuves sont également organisées dans certains départements et collectivités d'outre-mer : Lycée Leconte de Lisle de La Réunion, Lycée Bellevue de Martinique, Lycée Gerville Réache de la Guadeloupe et le Vice Rectorat de la Polynésie Française.
ATTENTION : Les candidats de ces centres suivent la procédure d'inscription commune en précisant le lieu dans lequel ils souhaitent présenter les épreuves.

PROGRAMME DES ÉPREUVES

— Une **dissertation sur un thème d'actualité**, relatif aux problèmes politiques, économiques et sociaux permettant de déceler les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat. (*une note inférieure ou égale à 06/20 est éliminatoire*). [Durée : 4h00 | Coef. : 2]

— Une **épreuve de langue vivante destinée à évaluer le niveau dans deux langues étrangères : anglais [obligatoire] et, au choix : allemand, espagnol, italien, portugais, russe, chinois**. [Durée : 1 heure / langue | Coef. 1 / langue]. Cette épreuve, n'a pas de note éliminatoire.

Cette épreuve dure 2 heures. Il est conseillé aux candidat·e·s de consacrer 1 heure par langue. Dans chaque langue, l'épreuve écrite est basée sur un court article de presse rédigé dans la langue concernée. Cette épreuve porte sur un sujet d'actualité et/ou de société. Elle vise à vérifier la compréhension globale du document et la capacité à exposer de façon structurée une réflexion personnelle argumentée et illustrée sur le thème proposé.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins de mesure d'audience (statistiques anonymes). Cette épreuve permet d'apprécier la qualité de l'argumentation et de la langue (maîtrise de la syntaxe de base).

— Une **épreuve de spécialité** portant sur une matière à choisir parmi les suivantes : **droit public, économie, sociologie, géographie, gestion, histoire, civilisation japonaise, civilisation chinoise, civilisation russe** (NB. les candidats qui composent en "civilisation russe" ne peuvent pas choisir le russe pour l'épreuve de langue vivante, de même, les candidats qui composent en « civilisation chinoise » ne peuvent pas choisir le chinois). [Durée : 1 heure / spécialité | Coef. 1 / spécialité]